

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2015

-oOo-

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mil quinze le deux avril à 19h00 , le Conseil municipal de Brion, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Brion sous la présidence de Mr Thierry FOURRE, Maire.

En exercice : 15

Date de la convocation du Conseil municipal : 17.03.2015

PRÉSENTS :MM FOURRE, CHARTIER, LARUELLE, DIHARSCE, CANTIAN, POLONIO

Mmes CAUMON, DIMOLI, SEGUIN, MASSAY, QUELLET,

Présents : 11

ABSENTS : MM GALAIS, GUENARD, RENARD

Votants : 11

M BEAUDOIN donne procuration à Mme DIMOLI

SECRETAIRE DE SEANCE :Mme SEGUIN

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-01 : Commune - Approbation du Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Brion, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- donne acte de la présentation à faire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2013		62 263.01		60 315.71
Exercice 2014	394 139.46	422 104.77	49 571.19	792 249.14
TOTAL	394 139.46	484 367.78	49 571.19	852 564.85
Résultat de clôture		90 228.32		802 993.66
Restes à réaliser			3 907.68	886.00
Totaux cumulés		90 228.32	3 907.68	803 879.66
Résultats définitifs		90 228.32		799 971.98

➤ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à tire budgétaire aux différents compte ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-02 : Commune - Affectation du résultat 2014

Fonctionnement - Résultat de clôture	90 228.32€	
Investissement – Résultat de clôture	802 993.66€	
Restes à réaliser	Dépenses	3 907.68€
	Recettes	886.00€
	Solde	799 971.98 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au 002 – recette de fonctionnement : 90 228.32€

Affectation au 001 – recette d'investissement : 802 993.66 €

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-03 : Commune - Approbation compte de gestion 2014

Le conseil Municipal **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-04 : Commune - Budget 2015

Monsieur le Maire donne lecture du budget de l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	505 243.67€
Investissement	972 329.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget 2015.

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-05 : Commune - Vote des taux 2015

Le Conseil Municipal, **Fixe** comme suit les taux des taxes directes locales, avec un coefficient de variation proportionnelle de 1, 000 000.

	Taux 2014	Taux votés 2015
Taxe d'habitation	25.90 %	25.90 %
Taxe foncière (bâti)	23.86 %	23.86 %
Taxe foncière (non bâti)	33.96 %	33.96 %
C.F.E.	20.62%	20.62%

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-06 : Fonds de solidarité Logement 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE de participer financièrement au dispositif du FSL pour l'année 2015. Un financement sur la basse de 1.66€ par résidence principale est approuvé soit 365.20€.

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-07 : Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Brion, après s'être fait présenter le budget primitif 2014 ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation à faire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2012				839.67
Exercice 2013	30 126.45	68 997.67	1 886.59	62 369.61
TOTAL	30 126.45	68 997.67	1 886.59	63 209.28
Résultat de clôture		38 871.22		61 322.69
Restes à réaliser				
Totaux cumulés		38 871.22		61 322.69
Résultats définitifs		38 871.22		61 322.69

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à tire budgétaire aux différents compte ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-08 : Assainissement - Affectation du résultat 2014

Fonctionnement - Résultat de clôture	38 871.22 €	
Investissement – Résultat de clôture	61 322.69€	
	Dépenses	0€
Restes à réaliser	Recettes	0€
	Solde	61 322.69 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au 002 – recette de fonctionnement : 38 871.22€

Affectation au 001 – recette d'investissement : 61 322.69€

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-09 : Assainissement - Approbation du compte de gestion 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-10 : Assainissement - Budget primitif 2015

Monsieur le Maire donne lecture du budget de l'exercice 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	61 671.22 €
Investissement	100 093.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget 2015.

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-11 : Redevance d'Occupation du Domaine Public - Années 2014 et 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 fixe le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public routier par Orange. Monsieur le Maire rappelle qu'Orange occupe 15,370 km d'artère aérienne et 6,346 km d'artère en sous-sol. Par conséquent Orange est redevable envers la Commune de Brion de :

Année 2014 :

Artère aérienne	15,370 km	x	53.87 €	=	827.98 €
Artère en sous-sol	6,346 km	x	40.40 €	=	<u>256.38 €</u>
			Sous total 2014		1 084.36€

Année 2015 :

Artère aérienne	15,370 km	x	53.66 €	=	824.75 €
Artère en sous-sol	6,346 km	x	40.25 €	=	<u>255.43 €</u>
			Sous total 2015		1 080.18€

Total dû 2 164.54 €

Le Conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

CHARGE celui-ci à émettre un titre de recette auprès d'Orange, pour un montant total de 2 164.54 Euros.

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-12 : Subventions aux associations 2015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en date du 24 mars 2015, la Commission des Finances a attribué les subventions 2015 aux associations ci-dessous dénommées :

Association	Montant attribué
Familles Rurales Brion	250.00€
<i>Subvention exceptionnelle « Ruche »</i>	<i>250.00€</i>
Amicale des donateurs de sang	50.00€
Amicale St Vincent	150.00€
Amicale Sportive Brion	200.00€
Brion de France 36	300.00€
Collège Condorcet	30.00€
Comité des Fêtes	500.00€
ES Vineuil Brion	200.00€
Gym et Loisirs	250.00€
<i>Subvention exceptionnelle pour les 30 ans</i>	<i>150.00€</i>
Prévention Routière	50.00€
Société de Chasse	100.00€
UNCAFN	100.00€
Union Sportive de Tir	400.00€
<i>Subvention exceptionnelle construction stand de tir</i>	<i>1 500.00€</i>

Monsieur le Maire ajoute que deux demandes sont parvenues à la mairie en date du 27 et 30 mars 2015 (amicale St Jean et Episol).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement des subventions proposées dans le tableau ci-dessus,

Cependant, en ce qui concerne les demandes de subventions reçues après la commission des Finances, un vote à main levée est opéré :

Attribution d'une subvention à l'Amicale St Jean :

9 contre / 0 pour / 2 abstentions.

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'amicale St Jean.

Attribution d'une subvention à Episol :

11 contre / 0 pour / 0 abstentions

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas attribuer de subvention à Episol.

DÉLIBÉRATION N°2015-02.04-13 : Participation 2015 SIRP Brion La Champenoise

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les communes de Brion et La Champenoise versent chaque année une participation financière au SIRP Brion la Champenoise correspondant au montant nécessaire pour équilibrer le budget. Le besoin de financement du SIRP Brion la champenoise est de 95 000€ auquel il faut rajouter, pour le calcul, 15 000€ versés par Brion soit 110 000€.

110 000€ / 2 = 55 000€

	<u>Brion</u>	<u>La Champenoise</u>	<u>Total</u>
<u>Nombre d'habitants</u>	513	278	791
<u>Nbre d'élève de chaque commune inscrits dans le RPI</u>	38	7	45

Participation de Brion : $55\,000 \times 513$	+	$55\,000 \times 38$	
791		45	
35 670.04€	+	46 444.45€	
		82 114.49€	
	-	<u>15 000€</u>	
		67 114.49€	

La Participation de Brion s'élève à 67 114.49€

Pour information, la participation de la Champenoise s'élève à **27 885.52€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la participation ci-dessus.

Questions Diverses

1. Mme SEGUIN exprime son mécontentement concernant le comportement de certaines personnes, et notamment des enfants, lors de la cérémonie de vœux 2015. Le Conseil Municipal approuve cette remarque à l'unanimité.
2. Monsieur le Maire fait part de sa décision de fermer le terrain des déchets verts pour le mois de mai 2015. Effectivement, Monsieur FOURRE s'est rendu sur place et a pu constater l'incivilité des personnes qui considèrent ce lieu destiné aux végétaux comme une déchèterie. Aussi, il demande que le site soit fermé du 1^{er} au 31 mai 2015. Le Conseil Municipal accepte cette décision et demande qu'un panneau d'explication soit mis en place à l'entrée du terrain et que des dépliants soient distribués dans les boîtes aux lettres.
3. Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré la directrice de la Bibliothèque Départementale de l'Indre en date du 31 mars 2015. Celle-ci s'est rendu dans la bibliothèque actuelle et dans l'ancienne classe qui accueillera prochainement la bibliothèque. Elle a exprimé que la BDI fournira de nouveaux supports (livres, DVD, CD..) pour enrichir la bibliothèque municipale et ainsi remplacer les livres qui sont trop anciens et qui ne doivent pas être conservés.
4. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr l'inspecteur d'Académie viendra le 16 avril 2015 à 16h00.
5. Mme QUELLET demande qu'un abri en bois soit posé à l'école pour les vélos des enfants.
6. Mme CAUMON informe le Conseil Municipal que le 1^{er} mai, la randonnée des véhicules anciens, organisée par l'association de Francillon, s'arrêtera à Brion vers 11h45 pour un apéritif. Une centaines de véhicules est attendue.

Fin de la séance à 20h25.